

SOIRÉE DES PARENTS D'ÉLÈVES

Mardi 25 septembre 2018

Sommaire de la soirée

L'espace éducatif

Les services du syndicat scolaire

- **L'école**
 - **La restauration Scolaire**
 - **Le périscolaire**
 - **Les transports scolaires**
- **Les contributions des communes**
 - **Le personnel du SIEPVV**
 - **Accueils des familles**

L'espace éducatif de l'enfant

Trois partenaires

Les parents

L'Etat

Le territoire

L'espace éducatif de l'enfant

Les parents

<http://www.education.gouv.fr/cid50506/les-parents-a-l-ecole.html>

Les droits des parents d'élèves à assurer leur rôle éducatif sont reconnus à travers :

- un droit d'information** sur le suivi de la scolarité et du comportement scolaire de leurs enfants,
- un droit de réunion** s'exerçant dans le cadre de réunions collectives ou de rencontres individuelles,
- un droit de participation** par leurs représentants, membres ou non d'une association, élus ou désignés pour siéger dans les instances des écoles et des établissements scolaires.

L'espace éducatif de l'enfant

L'Etat

<http://www.education.gouv.fr/cid199/les-collectivites-territoriales.html>

L'éducation est un service public national, dont l'organisation et le fonctionnement sont assurés par l'État, sous réserve des compétences attribuées aux collectivités territoriales pour les associer au développement de ce service public.

L'espace éducatif de l'enfant

Le territoire

<http://www.education.gouv.fr/cid50506/les-parents-a-l-ecole.html#Devoirs%20%C3%A0%20la%20maison>

Principe

Les parents sont libres d'inscrire leur enfant dans une école ou un établissement public ou privé ou de l'instruire dans la famille. Pour l'enseignement public, les parents inscrivent l'enfant dans l'établissement qui dessert le secteur scolaire de résidence. Ils ont parfois la possibilité d'obtenir une dérogation pour une école de leur choix.

C'est le domicile qui détermine le lieu d'inscription.

Dans le premier degré, le directeur d'école procède à l'admission des élèves sur production du certificat d'inscription délivré par le maire.

L'espace éducatif de l'enfant

Le territoire

<http://www.education.gouv.fr/cid199/les-collectivites-territoriales.html>

Depuis les années 1980, l'État a engagé une opération de décentralisation des compétences qui renforce le poids des collectivités territoriales. **La commune**, le département et la région participent au fonctionnement de l'éducation nationale.

La commune a la charge des écoles publiques établies sur son territoire.

Elle est propriétaire des locaux et en assure la construction, la reconstruction, l'extension et les grosses réparations.

Elle gère les crédits d'équipement, de fonctionnement et d'entretien des écoles.

Elle peut organiser des activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires au sein de l'école.

La commune gère les personnels non enseignants, en particulier les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelle.

Les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) permettent à plusieurs communes, notamment en milieu rural, de se réunir pour l'établissement et l'entretien d'une école. Les dépenses sont alors réparties entre les communes selon les termes de l'accord conclu, fixant notamment les conditions de répartition des charges des écoles regroupées.

L'espace éducatif de l'enfant

Le territoire

<https://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer?pagename=Maairie-conseils/MCQuestRep/FicheReponse&cid=1250266585771>

Il existe des **RPI dispersés** dans lesquels chaque école réunit les élèves de plusieurs communes par niveau pédagogique et les **RPI concentrés** dans lesquels l'ensemble des élèves des communes concernées est scolarisé dans l'école d'une des communes.

Le RPI peut être organisé dans le cadre d'un EPCI (communauté, syndicat intercommunal) **auquel les communes ont transféré les compétences relatives au fonctionnement des écoles publiques**, ou alors organisé sans structure.

Dans le cas où le RPI est un EPCI, les règles de fonctionnement sont celles prévues pour cet EPCI. S'il s'agit d'un syndicat intercommunal (179), **chaque commune-membre contribue budgétairement en fonction des clés de répartition** prévues dans les statuts. Le plus souvent le critère sera celui du nombre d'élèves et/ou de la population des communes. **En cas de constitution du RPI en EPCI, le territoire de l'ensemble des communes composant cet établissement est assimilé au territoire de la commune d'accueil ou de la commune de résidence** et l'accord sur la répartition des dépenses de fonctionnement lié à la scolarisation d'élèves extérieurs relève de l'EPCI (181).

L'espace éducatif de l'enfant

Le territoire du val de Vienne

<https://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer?pagename=Mairie-conseils/MCQuestRep/FicheReponse&cid=1250266585771>

5 communes

Maillé, Marcilly-sur-Vienne, Nouâtre, Ports-sur-Vienne, Pussigny

3 écoles

Maillé, Marcilly-sur-Vienne, Nouâtre

2500 habitants et xx élèves

L'espace éducatif de l'enfant

L'école en milieu rural

```
graph LR; A[L'école en milieu rural] --> B(Transports scolaires); A --> C(Restauration scolaire); A --> D(Périscolaire);
```

**Transports
scolaires**

**Restauration
scolaire**

Périscolaire

L'espace éducatif de l'enfant

Les transports scolaires

Les transports scolaires sont organisés par le Conseil Régional Centre Val de Loire, Autorité Organisatrice de rang 1 (AO1) avec une délégation locale au SIEPVV Autorité Organisatrice de rang 2 (AO2),
L'inscription aux transports scolaires est fixée par le CRVL à 25 € par élèves, plafonnée à 50 € par famille.
L'inscription se fait en ligne via le logiciel PEGASE et conduit à la délivrance d'une carte de transport individuelle

L'espace éducatif de l'enfant

La restauration scolaire

Organisation de la restauration scolaire

Dans les écoles maternelles et élémentaires, **l'organisation de la restauration relève de la commune.**

Les communes peuvent assurer elles-mêmes le service ou le déléguer à des sociétés de restauration privée.

Le service est généralement assuré par le personnel communal.

La participation financière des familles est fixée par le SIEPVV,

L'espace éducatif de l'enfant

Le périscolaire

Matin

**Pause
méridienne**

Fin d'après-midi

Depuis la rentrée 2014, chaque période est couverte par des activités éducatives reconnues par la **Direction Départemental de la Cohésion Sociale** qui ouvrent la procédure d'aide de la **Caisse d'Allocations Familiales** **sous réserve** de respecter les critères d'encadrement et la qualification des personnels.

L'école
2018 - 2019

Les effectifs de la rentrée 2018

ECOLE	Classe	Effectif
NOUATRE	TPS/PS	18
	PS/MS/GS	28
	GS	22
	Total	68
MAILLE	CP	19
	CE1	27
	Total	46
MARCILLY	CE2	25
	CM1	21
	CM2	22
	Total	68
EFFECTIF GLOBAL		182

L'année scolaire 2018/2019

Modification de l'organisation du temps scolaire avec le retour à 4 jours de fonctionnement à la demande des représentants des parents d'élèves, des enseignants et des conseillers syndicaux de Maillé, Marcilly et Pussigny,

Conséquences

- Allongement de la journée scolaire
- Perte d'une matinée d'apprentissage
- Fin des activités éducatives gratuites (3h de TAP hebdomadaires)
- Fin des activités éducatives spécifiques : natation et équitation
- Perte des aides de la CAF (12 000 €)
- Perte du fonds de soutien aux rythmes scolaires (10 000 €)
- Ouverture du centre de loisirs de la CCTVV à Nouâtre le mercredi matin

Transports scolaires

Sur proposition et vote des conseillers syndicaux de Maillé, Marcilly et Pussigny, les frais de transports scolaires sont, pour la première année depuis 1998, à charge des familles, Sur Antogny le Tillac, Rilly-sur-Vienne et Pouzay, les communes continuent de prendre en charge les frais de transports,

Restauration scolaire et périscolaire

La proposition d'augmentation des conseillers syndicaux de Maillé, Marcilly et Pussigny a été rejetée par un vote du conseil syndical.

Les équipements scolaires

LE PARC INFORMATIQUE conseil syndical du 9 octobre 2014

Le diagnostic a été réalisé par la société AERYYS

État parc informatique						
Nombre	Modèle pc	Ecole	Windows	Passage en Windows 7	Nombre d'années d'utilisation restant	Obsolètes
6	Pentium 4	Marcilly	XP	non	obsolète	6
2	Intel Pentium	Marcilly	W7	oui	ok	
8	Céléron	Marcilly	XP	oui en Vista	ok	
2	Athlon II	Marcilly	XP	oui	ok	
4	Pentium 4	Nouâtre	XP	non	obsolète	4
3	Céléron	Nouâtre	XP	non	obsolète	3
1	Intel	Nouâtre	W98	non	obsolète	1
2	Intel	Nouâtre	W7	oui	ok	
1	Intel	Nouâtre	W7	oui	ok	
3	Intel	Maillé	W7	oui	ok	
7	Pentium 4	Maillé	XP	non	obsolète	7
6	Sempron	Maillé	XP	non	obsolète	6
1	Céléron	Maillé	XP	non	obsolète	1
46						14

La proposition AERYYS

Devis achat ASUS : 28 portables pour 17908,80 €

Devis achat Dell : 28 portables pour 16766,40 €

La solution TOSHIBA

28 portables pour 5x28= 140 € par mois pendant 5 ans,

Soit 8400 Euros

Il est proposé au conseil syndical de valider la proposition TOSHIBA pour l'équipement des écoles selon une programmation qui sera conjointement définie avec les directrices des écoles dans le cadre d'un plan global du RPI et l'ouverture d'ateliers correspondants. Les logiciels utilisés par les élèves feront l'objet d'une communication conjointe entre les écoles et le SIEPVV.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, adopte la solution proposée par TOSHIBA.

La société Toshiba accepte que le SIEPVV mette à dispositions des familles des 5 communes, au même tarif des ordinateurs portables. Les familles qui en feront la demande devront signer une convention de mise à disposition de matériel, assurer un règlement de 60 € / an en une seule fois et fournir une attestation d'assurance. Les demandes peuvent être faites au syndicat à partir du 1er décembre 2014. Un budget annexe de type M4 sera annexé au budget principal du SIEPVV.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, adopte cette mise à disposition de matériel afin d'aider les familles et de contribuer à la résorption de la « fracture numérique ».

Les équipements des écoles installés depuis la rentrée de septembre 2014

- 80 ordinateurs mis à disposition des écoles dont 20 à Nouâtre, 30 à Maillé et 30 à Marcilly (80x5x12x5) **24 000 €**
- 3 tableaux numériques interactifs installés à raison de 1 par école (130x3x12x5) **23 400 €**
- 3 classe mobiles installées à raison de 1 par école (3x2351) **7 053 €**
- 3 multicopteurs couleurs, à raison de 1 par école (96*3*12*5) **17 280 €**
- 2 imprimantes réseau couleur à l'école de Marcilly (40x2x12x5) **4 800 €**
- 1 ensemble mobilier complet pour l'accueil des 2-3 ans à l'école de Nouâtre **600 €**
- Installation du WiFi sur l'école de Nouâtre (90x12x5) **5 400 €**
- Complément mobilier école de Marcilly **1 800 €**

C'est 84 333 € d'investissement matériel sur la durée de 5 années, soit 16 667 € par an, soit 93,70 € par élèves par an (6,75 € par habitant) inscrit au budget de fonctionnement pour 97% du montant global assurant ainsi la pérennisation du matériel

La restauration scolaire

Deux entités de fabrication et de distribution à Maillé et à Marcilly,

Les menus sont élaborés dans le respect de la grille des fréquences

GEMRCN 2011		FREQUENCES RECOMMANDEES DE SERVICE DES PLATS POUR LES REPAS DES ENFANTS DE PLUS DE 3 ANS, DES ADOLESCENTS, DES ADULTES ET DES PERSONNES AGEES EN CAS DE PORTAGE A DOMICILE (1) (2) (3)						
		FEUILLE DE CONTRÔLE						
Période du	au	(au moins 20 repas)	Entrée	Plat protidique	Garniture ou accompagnement	Produit laitier	Dessert	Fréquence recommandée
		Entrées contenant plus de 15 % de lipides						4/20 maxi
		Crudités de légumes ou de fruits, contenant au moins 50% de légumes ou de						10/20 mini
		Produits à frire ou pré-frits contenant plus de 15 % de lipides						4/20 maxi
		Plats protidiques ayant un rapport P/L ≥ 1						2/20 maxi
		Poissons ou préparations à base de poisson						4/20 mini
		Viandes non hachées de bœuf, de veau ou d'agneau, et abats de boucherie						4/20 mini
		Préparations ou plats prêts à consommer à base de viande, de poisson, d'œuf et/ou de fromage, contenant moins de 70 % du grammage						4/20 maxi
		Légumes cuits, autres que secs, seuls, ou en mélange contenant au moins 50						10 sur 20
		Légumes secs, féculents ou céréales, seuls, ou en mélange contenant au						10 sur 20
		Fromages contenant au moins 150 mg de calcium laitier par portion (4)						8/20 mini
		Fromages dont la teneur en calcium laitier est comprise entre 100mg et						4/20 mini
		Produits laitiers ou desserts lactés contenant plus de 100 mg de calcium						6/20 mini
		Desserts contenant plus de 15 % de lipides						3/20 maxi
		Desserts ou produits laitiers contenant plus de 20g de glucides simples totaux par portion et moins de 15% de lipides						4/20 maxi
		Desserts de fruits crus 100% fruit cru						8/20 mini

GRILLE DE MENUS type (28 menus)			
1	Melon	piemontaise	salade de tomates
2	Jambon blanc	escalope pané de dinde	Poisson
3	pates	ratatouille	Riz
4	Fromage	Fromage	petit suisse
5	fruits	yaourt aux fruits	compote
6	Melon	Haricots verts	betterave rouge
7	emincé de bœuf	Omelette / pomme de terre	palette provençale
8	carottes/riz	Salade	bié à la tomate
9	Fromage	Fromage	fromage blanc
10	fruits	Compote	Quatre-quarts
11	carottes rapées	Riz thon tomates	Taboulé
12	Pâtes carbonara	Sauté de dinde	Poisson
13		Petis pois / carottes	Gratin de courgettes
14	Fromage	Fromage	compote
15	flamby	fruits	madeleine
16	salade de tomates	Sardines	Salade de tomates
17	Escalope de dinde	Boeuf tomate	Rôti de porc
18	Haricots verts	Pâtes	haricots blanc
19	Fromage	Fromage	Fromage
20	Crème vanille	Fruit	Ananas
21	Potage	Salade pomme / gruyère	feuilleté fromage
22	sauté de canards	Cordon bleu	Poisson
23	Boullgour à la tomate	purée de courgette	Pommes de terre vapeur
24	Fromage	Fromage	Fromage
25	compote	poire au chocolat	flamby
26	Rillette	Filet de maquereau	Potage
27	Escalope de dinde	sauté de veau	jambon à griller
28	Haricots verts / salsifis	Gratin dauphinois	poelée de légumes
29	Fromage	Fromage	Fromage
30	fruits	Compote	yaourt
31	Potage	Macédoine de légumes	pizza
32	Lasagne	Rôti de dindonneau	Poisson
33	Salade	purée de carotte	Pommes de terre vapeur
34	Fromage	Fromage	Fromage

L'entité de distribution Nouâtre,



Les menus sont élaborés dans le respect de la grille des fréquences et les repas fournis par la SOGERES

Coût du service de restauration 2017

CHARGES	SALAIRE	FOURNITURES	FLUIDES	TOTAL
	66 075,62 €	46 608,41 €	1 147,75 €	113 831,78 €






RECETTES	PARENTS et AIDES	SIEPVV	TOTAL
	73 684,86 €	40 146,92 €	113 831,78 €

Coût du service	Coût par élèves	Parents	SIEPVV
	618,65 €	400,46 €	218,19 €

sOgeres  **MENU SCOLAIRE OCTOBRE** 

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Du 1 au 5 Octobre	<ul style="list-style-type: none"> Salade de betterave Saucisse de Francfort (ketchup dosette) Farfallines Petit suisse aromatisé Fruit 	<ul style="list-style-type: none"> Salade de tomates vinaigrette moutarde Steak haché de veau Pommes noisettes Saint Nectaire Lacté chocolat 	<ul style="list-style-type: none"> Œuf dur Mayonnaise Sauté de porc dijonnaise Haricots blancs coco sauce tomate Fromage des Pyrénées Fruit 	<ul style="list-style-type: none"> Carottes râpées vinaigrette Pavé hoki sauce citron persillé Epinards béchamel Cantafrais Choux à la crème
Du 8 au 12 Octobre SEMAINE DECOUVERTE DU GOUT	<p>*** Les épices au menu***</p> <ul style="list-style-type: none"> Salade ice berg vinaigrette au cumin et coriandre Tajine de veau sauce poire miel cumin et cannelle Semoule Saint Paulin Purée de pommes et poires du Val de Loire du chef 	<p>*** Les épices au menu***</p> <ul style="list-style-type: none"> Rillettes de sardine pomme curry et menthe Boulettes de bœuf jus aux oignons Purée Crécy au curcuma du chef (purée de carottes) Fromage blanc sucré Fruit 	<p>*** Les épices au menu***</p> <ul style="list-style-type: none"> Radis roses et beurre Emincé de dinde au paprika Courgettes Fraidou Cake au curcuma du chef 	<p>*** Les épices au menu***</p> <ul style="list-style-type: none"> Croquant de concombre à la crème de paprika Pavé de colin sauce potiron, citron aux épices Pommes de terre vapeur Gouda Fromage blanc au miel épicé
Du 15 au 19 Octobre	<ul style="list-style-type: none"> Salade de penne au thon et pesto rouge Cordon bleu Duo de carottes Montboissier Fruit 	<ul style="list-style-type: none"> Salade de tomates vinaigrette moutarde Aiguillettes de poulet Purée de céleri Coulommiers Ile flottante 	<ul style="list-style-type: none"> Endive, Pomme et Noix vinaigrette Sauté de dinde sauce olive Ratatouille et Semoule Yaourt sucré ***Les pas pareilles*** Crêpe sucrée sauce chocolat au lait du chef 	<ul style="list-style-type: none"> Pâté de campagne / cornichon Paëlla de la mer Plat complet Vache qui rit Fruit
Du 22 Octobre au 2 Novembre VACANCES	VACANCES			

Toutes nos vinaigrettes et sauces sont élaborées par nos cuisiniers sur la cuisine centrale de Luynes

BON APPETIT !

Le périscolaire

Comparatif du périscolaire entre les années 2016 et 2017

PERISCOLAIRE SIEPVV	2016			2017		
	Matin	TAP	Soir	Matin	TAP	Soir
< 6 ans	358,50	207,00	1116,89	505,50	1179,00	721,76
> 6 ans	490,50	307,00	1577,92	451,50	2028,00	759,20
Total heures réalisées	849,00	514,00	2694,81	957,00	3207,00	1480,96
< 6 ans	221,50	207,00	669,50	309,50	1179,00	397,50
> 6 ans	319,50	307,00	912,00	291,00	2028,00	432,50
Total heures facturées	541,00	514,00	1581,50	600,50	3207,00	830,00
	2636,50			4637,50		
< 6 ans	253	207	399	337	393	347
> 6 ans	310	307	519	301	676	365
Total enfants	563	514	918	638	1069	712

Coût du service périscolaire 2017

SERVICES	SALAIRE	ACTIVITES	FOURNITURES	FLUIDES	SERVICES
Accueil et loisirs	56 195,30	9 112,80	655,18	47,12	66 010,40

SERVICES	PARENTS et AIDES	SIEPVV
Accueil et loisirs	42 685,93	11 010,40

SERVICES	Coût par élèves	Parents	SIEPVV
Accueil et loisirs	358,75	231,99	59,84

En 2018/2019, le périscolaire perd les heures de TAP gratuites pour les familles et la réduction du temps de soirée soit environ 4500 heures financées par la CAF et le bénéfice du fond de soutien aux rythmes scolaires

Les transports scolaires

Transports scolaires : Validité du 03/09/2018 au 06/07/2019

Ligne : SO6_2 - MARCILLY SUR VIENNE - NOUATRE - MAILLE

Itinéraire : scolaire		Calendrier Scolaire :		Oui	Oui
Commune	Point d'arrêt	Itinéraires	SO06_02a1	SO06_02Ma1	
			lm-jv---	--m----	
NOUATRE	ECOLE		08:05		
MAILLE	BOURG		08:20	08:20	
NOUATRE	COLLEGE		08:28	08:28	
	ECOLE		08:35		
MARCILLY-SUR-VIENNE	ECOLE		08:40		

RETOUR		Calendrier Scolaire :		Oui	Oui
Commune	Point d'arrêt	Itinéraires	SO06_02Mr1	SO06_02r1	
			--m----	lm-jv---	
MARCILLY-SUR-VIENNE	ECOLE			16:40	
NOUATRE	ECOLE			16:50	
	COLLEGE		12:35	17:00	
MAILLE	BOURG		12:42	17:10	

Ligne : SO6_3 - MARCILLY SUR VIENNE - NOUATRE - MAILLE

Itinéraire : scolaire		Calendrier Scolaire :		Oui	Oui
Commune	Point d'arrêt	Itinéraires	SO06_03a1	SO06_03Ma1	
			lm-jv---	--m----	
PUSSIGNY	MAIRIE		08:00	08:00	
PORTS	LE BEC DES DEUX EAUX		08:05	08:05	
	BOURG		08:10	08:10	
	LE VIEUX PORT		08:15	08:15	
MARCILLY-SUR-VIENNE	ECOLE		08:20	08:20	
NOUATRE	COLLEGE		08:30	08:30	
	ECOLE		08:35		
MARCILLY-SUR-VIENNE	ECOLE		08:40		
MAILLE	ECOLE		08:50		

RETOUR		Calendrier Scolaire :		Oui	Oui
Commune	Point d'arrêt	Itinéraires	SO06_03Mr1	SO06_03r1	
			--m----	lm-jv---	
MAILLE	ECOLE			16:40	
NOUATRE	ECOLE			16:50	
	COLLEGE		12:35	17:00	
MARCILLY-SUR-VIENNE	ECOLE		12:42	17:10	
PORTS	LE VIEUX PORT		12:47	17:20	
	BOURG		12:53	17:25	
	LE BEC DES DEUX EAUX		12:58	17:30	
PUSSIGNY	MAIRIE		13:03	17:35	

Les dépenses du syndicat scolaire

Dépenses 2017 [mandats au 29012018](#)

SITUATION 2017 avec le reliquat des MAD

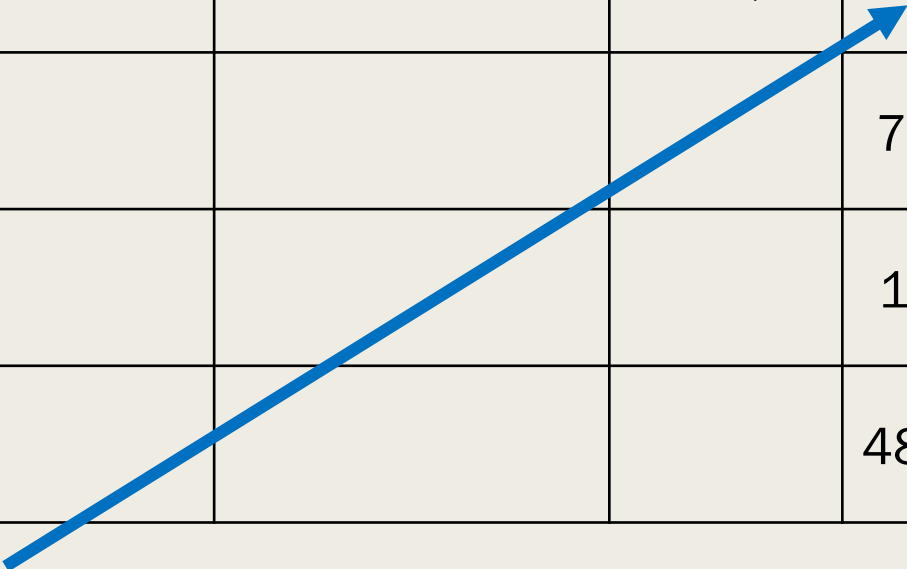
SERVICES	SALAIRE	ACTIVITES	FOURNITURES	FLUIDES	FRAIS FINANCIERS	TRANSPORT	SERVICES	PARENTS et AIDES	SIEPVV	Coût par élèves	Parents	SIEPVV
Accueil et loisirs	56 195,30	9 112,80	655,18	47,12			66 010,40	42 685,93	23 324,47	358,75	231,99	126,76
Administration	29 493,36	9 887,07	5 699,07	3 600,00	845,11		49 524,61		49 524,61	269,16		269,16
ECOLE	148 499,07	18 543,00	41 798,10	16 223,15			225 063,32		225 063,32	1 223,17		1 223,17
MAD	84 263,26						84 263,26		84 263,26	457,95		457,95
RESTAURATION	66 075,62		46 608,41	1 147,75			113 831,78	73 684,86	40 146,92	618,65	400,46	218,19
TRANSPORTS						20 889,84	20 889,84	12 000,00	8 889,84	113,53	65,22	48,31
	384 526,62	37 542,87	94 760,76	21 018,02	845,11	20 889,84	559 583,22	12 000,00	431 212,43	3 041,21	697,67	2 343,55

SITUATION 2017 sans le reliquat

SERVICES	SALAIRE	ACTIVITES	FOURNITURES	FLUIDES	FRAIS FINANCIERS	TRANSPORT	SERVICES	PARENTS et AIDES	SIEPVV	Coût par élèves	Parents	SIEPVV
Accueil et loisirs	56 195,30	9 112,80	655,18	47,12			66 010,40	42 685,93	11 010,40	358,75	231,99	59,84
Administration	19 324,55	9 887,07	5 699,07	3 600,00	845,11		39 355,80		39 355,80	213,89		213,89
ECOLE	148 499,07	18 543,00	41 798,10	16 223,15	0,00		225 063,32		225 063,32	1 223,17		1 223,17
RESTAURATION	66 075,62		46 608,41	1 147,75			113 831,78	73 684,86	53 831,78	618,65	400,46	292,56
TRANSPORTS						20 889,84	20 889,84	12 000,00	8 889,84	113,53	65,22	48,31
	290 094,55	37 542,87	94 760,76	21 018,02	845,11	20 889,84	465 151,15	128 370,79	338 151,15	2 528,00	697,67	1 837,78

Recettes 2017 titres au 29/01/2018

SERVICES	PARENTS	CAF	RYTHMES	ACTIVITES	CONTRIBUTIONS	AIDES	TOTAL
A&L	16738,55	10180,72	6166,66	9600			42685,93
ADMINISTRATION					26546,22		26546,22
CONTRIBUTIONS COMMUNALES					324000	3054,50	327054,50
RESTAURATION SCOLAIRE	73684,86						73684,86
POLE EMPLOI CAE	13224,13						13224,13
							483195,64



La contribution des communes représente 68% des recettes de fonctionnement

Les contributions des communes

Contributions 2018 des communes

[CR séance du 29 août 2018](#)
[Contributions des communes](#)

Communes	Nbr d'Hab.	1/3 Nbr d'hab	Nbr d'enfs	2/3 Nbr enfs	Total
Maillé	605	30 910	33	47 337	78 247
Marcilly/Vienne	557	28 458	52	74 591	103 049
Nouâtre	874	44 654	68	97 542	142 196
Ports/Vienne	363	18 546	31	44 468	63 014
Pussigny	184	9 401	0	-	9 401
Total	2583	131969	184	263937	395906

Variation des contributions des communes de 2005 à 2018

Evolution contribution	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 prévu	2018 CRC
Maillé	39925	47659	42314	50916	47139	48605	51480	51145	46952	46952	47910	70086	71 150	64415	78711
Marcilly/Vienne	32307	39458	41472	40460	41249	40546	41649	39821	44328	44328	63890	71885	72 609	84389	103118
Nouâtre	55043	65200	68747	68242	74351	74494	75454	74737	75852	75852	86115	125423	125 783	115925	141652
Ports/Vienne	27674	29623	26059	26477	26255	24706	26708	28527	27703	27703	36792	46364	46 874	51687	63158
Pussigny	5052	8060	11407	13906	11006	11650	8710	9769	9165	9165	9292	10242	7 584	7584	9267
Contribution globale	160000	190000	190000	200000	200000	200000	204000	204000	204000	204000	244000	324000	324000	324000	395906
Variations		19%	0%	5%	0%	0%	2%	0%	0%	0%	20%	33%	0%	0%	22%

Le personnel du SIEPVV

Services aux élèves et aux parents = agents en exercice

Année intégration	Fonction principale	Interventions Services					
		A&L	ATSEM	Entretien	car scolaire	Gestion	cantine
1 2015	Responsable restauration			1			1
2 1998	Accompagnement	1			1		1
3 2015	Responsable restauration						1
4 1998	Animatrice / Régisseur A&L	1	1	1		1	1
5 2015	Responsable restauration						1
6 1998	Agent d'entretien	1		1			1
7 1998	Agent d'entretien	1	1	1	1		1
8 1998	Agent d'entretien			1			
9 2014	Animatrice A&L	1					1
10 2004	Responsable A&L	1				1	1
11 1998	ATSEM		1		1		1
12 1998	ATSEM	1	1	1			1
13 1998	Secrétariat SIEPVV	1			1	1	1
14 1998	ATSEM	1	1	1			1

La masse salariale représente environ 280 000 €, soit 86% de la contribution des communes

Accueil des parents

À partir du 1^{er} octobre 2018

Secrétariat

inscription école, transport, restauration scolaire

Mercredi : 14h – 17h

Jeudi : 10h – 12h

Périscolaire

Inscription activités, gestion personnels

Contact quotidien sur le site A&L de Nouâtre

7h – 8h30 et 16h40 – 18h45

Permanence accueil famille

Mardi : 9h – 12h

Jeudi : 9h – 12h

Merci de votre attention